

IFEC MAG

ÉDITION SPÉCIALE

COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉLECTIONS 2024

| | |
|--|----|
| PHILIPPE VINCENT : ABORDONS L'AVENIR AVEC SÉRÉNITÉ | 3 |
| ANNE-LAURE CHEVALIER, COLISTIÈRE | 4 |
| L'ÉQUIPE NATIONALE | 5 |
| LE COMMISSAIRE AUX COMPTES "PÉRÉNNISATEUR" DE L'ENTREPRISE | 6 |
| L'IFEC DÉFEND LA PROFESSION SUR TOUT LE TERRITOIRE | 11 |
| LES TÊTES DE LISTE CRCC | 12 |
| LE GUIDE DES ÉLECTIONS | 16 |
| LE CALENDRIER | 19 |
| COMMENT VOTER ? | 19 |



IFEC MAG est édité par
l'Institut Français des
Experts-Comptables et des
Commissaires aux Comptes
139, rue du Faubourg Saint-
Honoré 75008 Paris

Tél. 01 42 56 49 67

E-mail ifec@ifec.fr

Site internet www.ifec.fr

Directeur de la publication
Florent Burtin

Rédacteur en chef Grégory Blin

Responsable des publications
Florence Davoust

Conception et réalisation
Gaëlle Tissier

Photos Aurélie Coudière,
Augusto da Silva, IFEC, Freepik,
iStock.

Impression Groupe Morault
ISSN N° 2109-196X

ABORDONS L'AVENIR AVEC SÉRÉNITÉ !

Dans une mer agitée, il faut un cap, prendre le sens du vent, puis gonfler la voile, tout en évitant les vagues scélérates.

La mandature qui s'achève a permis à notre profession, forte de son ADN, de se repositionner comme l'acteur de référence de la confiance économique. Celle qui s'ouvre doit assoir les conditions d'un développement serein de nos activités.

D'abord par la poursuite de l'élargissement du champ de nos compétences, notamment sur le segment clé du marché des PE/PME, qui passe par l'adaptation permanente de nos réponses aux besoins multiples du marché. Nous savons apporter de la confiance dès qu'il y a des données et des processus. A nous de nous en emparer ! La cybersécurité est une préoccupation aujourd'hui forte des dirigeants. L'arrivée massive de l'intelligence artificielle questionne les cas d'usage. Nous devons offrir des réponses à ces dirigeants sur ces thèmes, et monter en compétences.

L'Institution doit aussi accélérer sa transformation au service des professionnels, leur faciliter le respect de leurs obligations pour leur permettre de se concentrer avec sérénité sur leur cœur de métier. Les investissements dans les outils au service des confrères seront mon autre priorité.

Ces orientations doivent aussi contribuer à répondre à l'enjeu d'attractivité de nos cabinets. Assoir le développement serein de nos activités en sera le meilleur gage !



Candidat à la présidence de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) – mandature 2024/2028
Tête de liste EIP

Né à Lyon, 53 ans, marié, 6 enfants.

Expert-comptable et Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'appel de Versailles, Philippe VINCENT a intégré PwC en 1994, dont 3 ans au bureau de Détroit, aujourd'hui à Neuilly-sur-Seine, et associé depuis 2006. Il est spécialisé dans l'audit de grands comptes en environnement complexe : groupes internationaux, sociétés détenues par l'Etat, groupes familiaux...

Il est Président de la CRCC de Versailles et du Centre et Vice-Président de la CNCC depuis 2020.

Son engagement auprès de la profession : Au sein de l'IFEC, il a été membre du Bureau national durant les mandatures de Charles-René TANDE et de Denis BARROSSA ainsi que membre de la Commission CAC ; au sein de la CRCC de Versailles et du Centre, membre de Commissions puis élu Président ; au sein de la CNCC en tant que Vice-Président et membre du Bureau.

Anne-Laure CHEVALIER

J'ai à cœur de relever les défis pour la profession, aux côtés de Philippe VINCENT

Mon engagement sur la liste nationale Non EIP est la concrétisation d'une longue implication au service de notre profession de commissaire aux comptes tant au niveau régional que national. J'ai eu la joie de participer activement, dans cette mandature qui s'achève, à la redynamisation de notre catalogue de formation au profit de toutes nos consœurs et de tous nos confrères.

J'ai d'autant plus à cœur de poursuivre cet engagement que les opportunités que nous avons su saisir pour ouvrir les champs d'intervention du commissaire aux comptes peuvent être remises en cause notamment par des effets de seuils.

En tant que représentante d'un mode d'exercice libéral, je souhaite poursuivre aux côtés de Philippe cet engagement, avec toute mon énergie, convaincue que c'est unie que la profession gagnera !

Mes objectifs principaux :

→ **Défendre la diversité de notre profession qui est sa richesse** : diversité dans les tailles de cabinet, dans ses modes d'exercice. Issue de très petits et petits cabinets, mon objectif sera toujours de promouvoir et défendre tous les modes d'exercice de la profession. Nous avons tous notre place et notre utilité.

→ **Notre profession vit de grands bouleversements sur les sujets de durabilité et du numérique.** Tous les secteurs de l'économie sont impactés et pour suivre le rythme et relever nous aussi ces défis nous n'avons pas le choix : les enjeux d'attractivité, de ressources et de compétences sont au centre de notre attention.



Colistière de Philippe VINCENT
Tête de liste NON EIP

Par mes expériences passées et actuelles, notamment au sein de la Commission Formation des Professionnels et du Comité Qualité Pédagogique de la CNCC, je souhaite donner à mes consœurs et confrères les clés pour relever ces nouveaux défis.

51 ans, mariée, 2 enfants.

Associée du cabinet mosellan FIGEC
Responsable de l'Audit depuis 2007

Responsabilités institutionnelles :

- Membre du bureau national et trésorière de la CNCC depuis 2023
- Vice-Présidente de la CRCC Est depuis 2020

- Présidente de la CRCC de Metz en 2013 et 2014
- Présidente du comité scientifique de la CNCC de 2015 à 2018
- Membre du Comité Qualité Pédagogique de la CNCC depuis 2023
- Membre de la Commission Formation des Professionnels de 2008 à 2012 et depuis 2020
- Animatrice des journées d'audit des experts-comptables stagiaires de 2008 à 2016

L'équipe nationale



ISABELLE SAPET - COLLÈGE EIP

PARIS

- ” Être au service de la profession est dans mon ADN. Cette mandature a été une aventure fantastique. Poursuivre l'action à un moment de grandes transformations est vraiment enthousiasmant. Je m'engage pour accompagner les professionnels et anticiper dans ce monde en transformation à :
- Accompagner en décryptant les nouveautés et en fournissant les outils pour passer de la théorie à la pratique,
 - Peser pour que les normes soient des outils et non des carcans,
 - Réaffirmer le rôle clé de l'esprit critique et du jugement professionnel,
 - Positionner la France au cœur des débats européens et internationaux qui touchent notre profession pour faire valoir notre point de vue et notre singularité ;
- Être reconnu et surtout entendu est un travail de longue haleine,
- Transmettre toute l'expérience acquise.



DAVID DEVAUTOUR - COLLÈGE NON EIP

GRANDE AQUITAINE

- ” Nous formons une équipe candidate à la CRCC Grande Aquitaine de 8 consœurs et de 8 confrères. Cette équipe représente la diversité de notre territoire et de nos cabinets. Nous portons un projet ambitieux pour les 4 années à venir. Ce projet se veut au service de la profession et des professionnels de l'audit. Vous pouvez compter sur notre engagement, nous comptons sur votre soutien !



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES, « PÉRENNISATEUR » DE L'ENTREPRISE

Depuis plus d'un siècle, les professionnels de l'audit contribuent au développement de l'économie en créant les conditions de la confiance, en répondant au besoin de confiance, pour une croissance sereine de l'activité des entreprises autant que des entités du secteur non marchand dans toute leur diversité, des collectivités, au service de l'intérêt général. Notre expertise singulière, la force de notre déontologie, notre capacité d'innovation et d'adaptation, la pluralité de nos modes d'exercices, notre maillage territorial, sont autant de forces au service d'un besoin de confiance fondamental.

Une force pas toujours comprise ni appréciée à sa juste valeur au sein d'une Union Européenne pétrie de ses contradictions, oscillant entre l'idée d'une dérégulation de marchés qui fonctionneraient en auto-organisation et une réglementation à outrance de nombreuses activités éco-

nomiques. Notre rôle en faveur de la transparence, de la sécurité et de la justice économique est reconnu et consacré par la Directive sur la durabilité quand, dans le même temps, le champ obligatoire de nos interventions s'amenuise.

Dans un tel contexte, promouvoir et défendre les intérêts de notre profession ne peut se réaliser qu'à travers une institution nationale puissante et audible, auprès de nos parties prenantes françaises, mais aussi et surtout européennes. C'est à cet échelon que s'écrira en grande partie l'avenir de notre profession.

Dans la continuité des actions menées depuis près de quatre ans sous l'impulsion de Yannick OLLIVIER, 4 axes stratégiques sont à poursuivre dans cette nouvelle mandature.



**AXE 1 :
POURSUIVRE ET RENFORCER
NOTRE STRATÉGIE D'INFLUENCE**

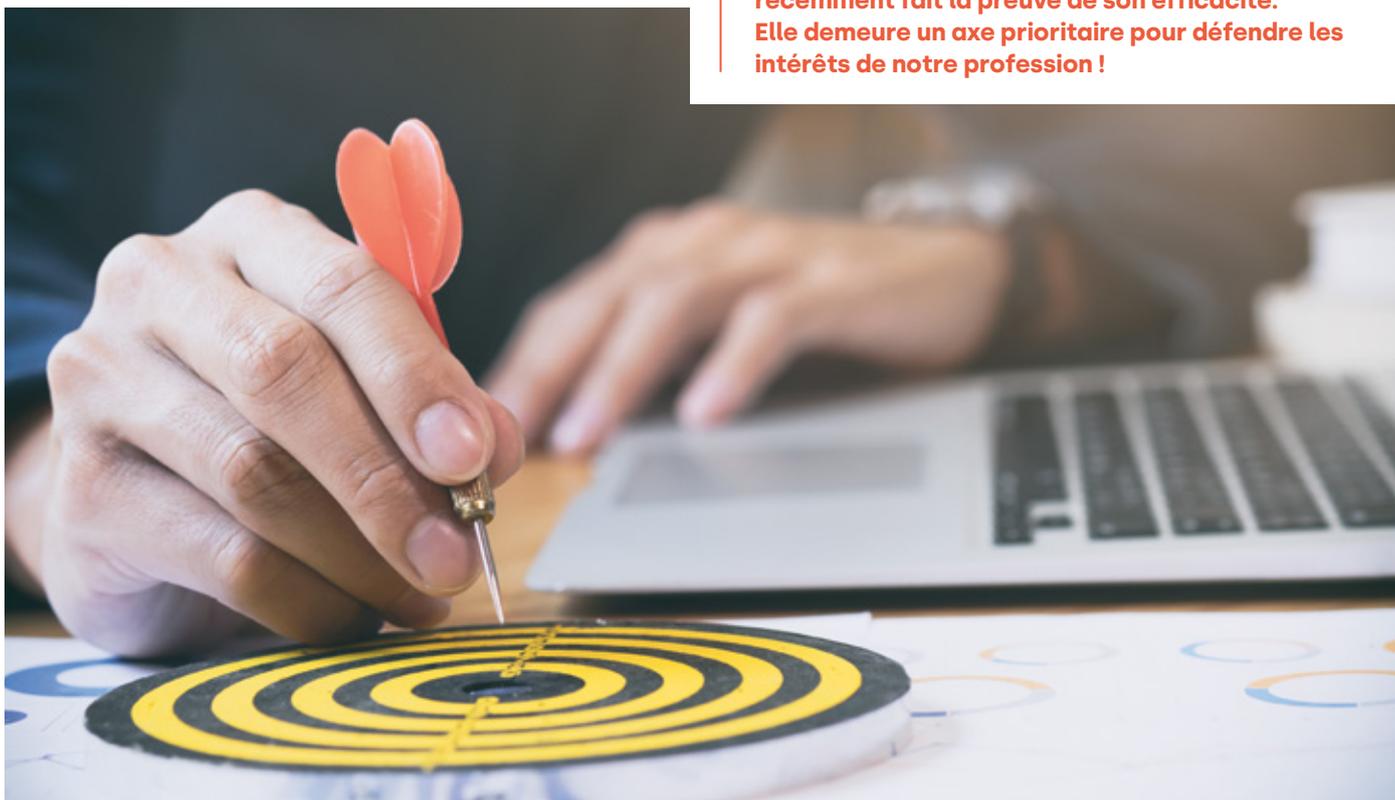
L'avenir de notre profession se décide déjà, et se décidera plus encore demain, à l'échelon européen. En tant que professionnels exerçant une activité réglementée, mais aussi en tant qu'entrepreneurs.

De nouvelles réglementations, notamment autour de la souveraineté numérique, s'accompagneront de nouvelles opportunités pour la profession. La clause de revoyure sur la réforme européenne de l'audit appelle de notre part une vigilance constante, de même que les débats continus sur une évolution des seuils. Autant de raisons qui doivent conduire la Compagnie nationale à renforcer encore davantage ses actions de lobbying et d'influence au sein du paysage institutionnel européen : auprès de la Commission ou du Parlement européen, mais aussi en renforçant nos liens avec les institutions professionnelles des autres Etats membres, instauration de rencontres biannuelles avec nos principaux homologues européens, sans oublier le renforcement de notre participation aux événements et actions d'Accountancy Europe (fédération européenne des professions de l'audit et de l'expertise comptable), doivent nous permettre d'anticiper et d'accompagner les évolutions économiques et réglementaires susceptibles d'impacter notre profession. Plus que cela, il s'agit de nous donner les moyens de contribuer à écrire l'histoire de la profession.

Cet ancrage international est vital pour faire entendre, reconnaître et rayonner le modèle français, et ne pas laisser notre régulateur occuper un terrain que seuls des professionnels proches du terrain peuvent occuper. Il est essentiel pour nous permettre de travailler à une meilleure régulation : progressive, adaptée aux complexités de nos clients, sans compromis sur la confiance.

La stratégie d'influence c'est aussi poursuivre nos actions sur le plan national, mais également au plus près des territoires, avec l'appui des CRCC, auprès des organisations patronales. Si notre utilité n'est aujourd'hui, grâce aux efforts fournis tant par la CNCC que par l'ensemble des professionnels ces quatre dernières années, plus à démontrer, il demeure vital de maintenir une relation de très grande proximité avec nos clients et leurs représentants. Il s'agit de maintenir notre capacité à écouter et à répondre à leurs besoins, de rester en capacité d'ajuster nos pratiques avec les réalités de marché.

” Notre stratégie d'alliance et de coopération a encore récemment fait la preuve de son efficacité. Elle demeure un axe prioritaire pour défendre les intérêts de notre profession !





AXE 2 : RENFORCER NOTRE PÉNÉTRATION DANS LE MARCHÉ PE/PME

Défendre les seuils, une priorité, je m'y engage !

Nous avons réussi la transition d'une utilité décrétée à une utilité de marché. Pour autant, le maintien des seuils à partir desquels l'audit est obligatoire demeure essentiel pour garantir le maintien de notre présence dans un tissu économique pour lequel nous représentons un atout. Un atout lorsqu'il s'agit pour ces entreprises de croissance de lever des fonds, obtenir un prêt, signer des contrats... Il est désormais bien perçu par les représentants patronaux ! A nous de le valoriser pour passer d'une utilité de marché à une véritable adhésion !

Défendre notre pénétration dans le marché des PE/PME, c'est aussi permettre à nos confrères d'adopter une approche d'audit progressive et proportionnée sans les exposer à un risque de non-conformité. Notre première tentative d'élaboration d'une norme PE n'a pas apporté les allègements escomptés. Réviser la norme PE sera ma seconde priorité !

Le décloisonnement du champ de nos interventions et l'extension de notre domaine au-delà de la mission de certification des comptes est un acquis sur lequel nous devons continuer de capitaliser. Dans un contexte plus incertain et exigeant que jamais pour les petites et moyennes entreprises, soyons force de proposition. Au sein de ce tissu économique fragilisé par le recul de la certification des comptes et de notre présence, les missions d'attestations et de diagnostic viennent répondre à un besoin de confiance d'autant plus fort. Ne doutons pas de la capacité de nos cabinets à y répondre.

Le renforcement de l'offre de services aux PME, via le développement de missions ad hoc, au-delà de la durabilité, sera une priorité de la première année de mandature.

Une attention particulière sera également portée au développement de notre présence au sein du secteur non marchand. Secteur clé de l'économie, avec un fort besoin de structuration, porteur de nombreuses spécificités, il est bien souvent source de premiers mandats pour nos jeunes professionnels.

L'appui sur notre réseau territorial, à travers les CRCC, sera essentiel pour favoriser, par exemple, les liens entre les mairies, les associations, et les professionnels implantés en proximité.

Promouvoir la profession vers son marché, c'est enfin maintenir la dynamique de communication tout en investissant de nouveaux canaux de communication.

Défense des seuils, nouveaux champs d'intervention, et missions de diagnostic sont des actions complémentaires les unes des autres qui doivent nous permettre le renforcement de nos positions dans le marché des PE/PME.



AXE 3 : FAÇONNER LE FUTUR DE LA PROFESSION

Notre profession a construit une partie de sa crédibilité sur sa capacité à adapter l'organisation et la pertinence de ses travaux aux nouvelles réalités du monde économique. Elle a su prendre de nombreux virages, y compris celui du numérique. Elle a su pour ce faire développer et s'appuyer sur les compétences de ses jeunes collaborateurs.

Le développement accéléré de l'intelligence artificielle marque une nouvelle étape dont il est aujourd'hui encore difficile d'estimer la profondeur de l'impact sur l'organisation de nos cabinets, nos méthodes de travail, autant que sur les nouvelles attentes qu'expriment déjà certaines de nos parties prenantes.

L'institution doit apporter des éléments de **réponse aux professionnels sur l'ensemble de ces enjeux** :

- **En les éclairant sur les apports de l'IA** mais aussi en les alertant sur ses limites, un enjeu d'information et de formation
- **En faisant évoluer de manière simple et claire les méthodes d'audit**, un enjeu de protection à travers les normes et la doctrine
- **En proposant des missions ad hoc réalisables par le CAC**, un enjeu de marché autant que de citoyenneté par la contribution au maintien d'une souveraineté numérique européenne
- **En accompagnant l'intégration** par les éditeurs des nouvelles technologies (IA, cybersécurité, Crypto actifs) dans les solutions offertes aux professionnels, un enjeu de performance et de responsabilité.

En conservant un temps d'avance, nous gagnons notre légitimité !

En orientant les moyens, notamment informatique de l'Institution, pour faciliter le quotidien des professionnels, nous renforcerons aussi la profession !



AXE 4 : POURUIVRE LA DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION AU BÉNÉFICE DES PROFESSIONNELS

Défendre la profession, c'est aussi permettre à tous les professionnels de se concentrer sur le cœur de leur mission, en mettant à leur disposition des outils concrets, au-delà des laboratoires d'idées. Mon ambition est d'accélérer cette dynamique de transformation, au bénéfice de tous.

Ma première action porte sur l'accessibilité à la richesse de l'information détenue par la Compagnie nationale. Sidoni V2 a apporté des améliorations significatives, nous devons utiliser la puissance de l'intelligence artificielle pour doper les performances de notre moteur de recherche.

Les déclarations d'activité sont un sacerdoce, et leur fiabilisation, pour disposer de données de qualité, est chronophage. Je travaillerai avec les éditeurs afin de proposer à nos consœurs et confrères une automatisation des ces déclarations.

Les contrôles qualité, qui participent à la crédibilité de notre profession, ne doivent plus être mal vécus, sur la forme et sur le fond. Sur la forme, nous devons mettre en place un processus facilité d'échange et de documentation. Sur le fond, je souhaite la mise en place d'une équipe support de contrôle à blanc, pour préparer les professionnels qui le souhaitent au contrôle.

Nous sommes aussi attendus par nos parties prenantes sur les thèmes du blanchiment, déclarations à Tracfin, ou encore de procédures d'alerte. Afin de permettre une réponse rapide aux questions que se posent les confrères, je mettrai en place une « hotline » dédiée à ces thèmes.



L'IFEC défend la profession sur tout le territoire.

PHILIPPE VINCENT

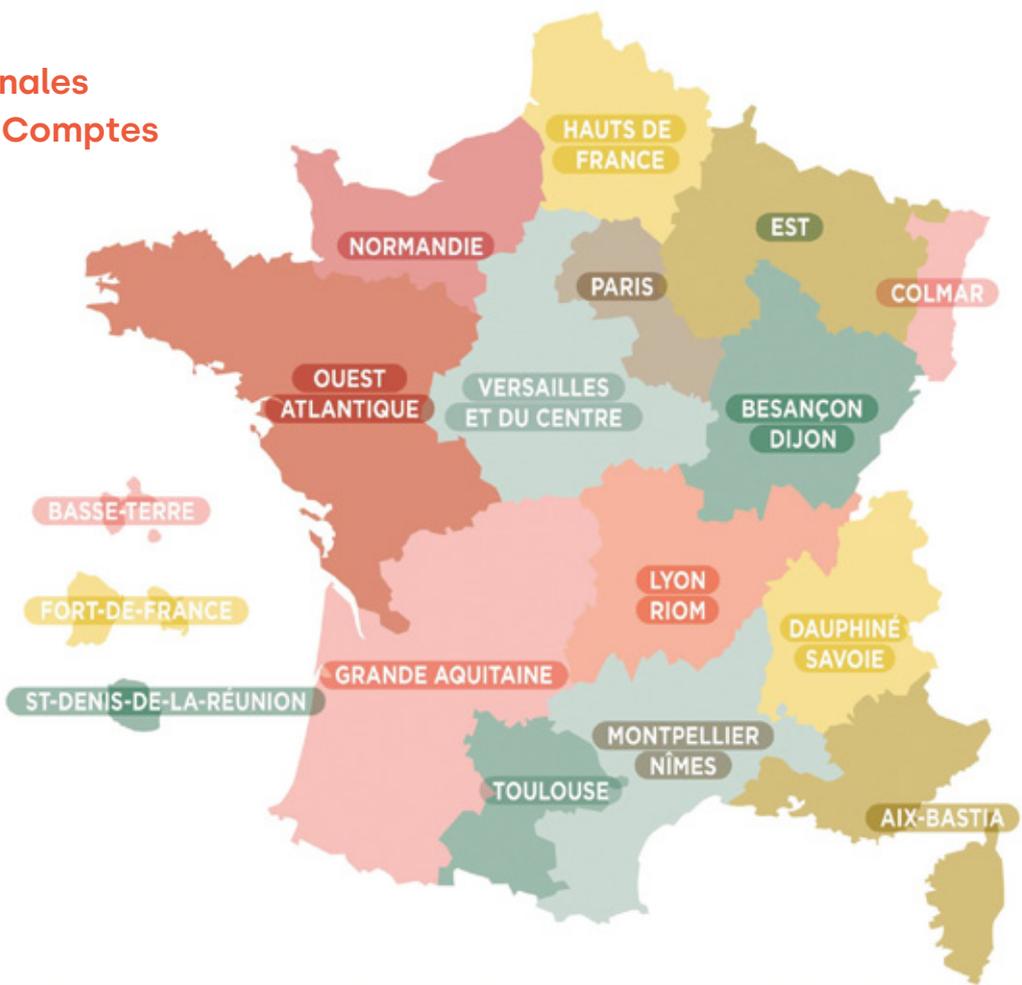
La Compagnie régionale est l'interlocuteur privilégié des professionnels du territoire pour les soutenir et les défendre. Les CRCC fournissent les informations pratiques nécessaires et orientent vers les bonnes ressources au sein de la CRCC ou de la CNCC. La proximité avec l'institution est assurée par les CRCC qui sont informées de l'action de la Compagnie Nationale. Les échanges réguliers entre élus et permanents permettent de remonter les réussites, les difficultés et les spécificités de chaque territoire.

L'écoute des territoires et des parties prenantes locales est essentielle pour un écosystème efficace. Les CRCC sont en effet le reflet de territoires économiques qui peuvent être parfois très différents.

Des événements sont organisés pour maintenir le lien entre les professionnels. Les CRCC jouent un rôle majeur sur leur territoire en entretenant des liens avec diverses parties prenantes telles que les magistrats, les entreprises, le MEDEF etc. Elles soutiennent et relaient les actions de la CNCC,

participant à la promotion des initiatives de la profession. Nous pouvons citer deux exemples récents : la création de l'Ecole Française de Formation à l'Audit et l'accompagnement des professionnels dans la démarche RSE avec le Visa Durabilité. Les CRCC se félicitent de l'engagement des professionnels dans ces initiatives et de la solidarité de la profession dans le partage des connaissances et le financement de la formation.

Les Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes en France en 2024*



* Source : CNCC

Les têtes de liste CRCC



THOMAS PAULIN

CRCC BESANÇON / DIJON

" Je souhaite donner plus de visibilité à la valeur ajoutée des commissaires aux comptes auprès des institutionnels mais aussi permettre un accompagnement des confrères dans la prise en main des nouveaux champs de missions qui peuvent s'ouvrir à eux ; tout ceci grâce à une équipe d'élus proches de leurs territoires.



MICHEL BONI

CRCC COLMAR

" Soyons optimistes !
Bien sûr, nous devons poursuivre la défense des seuils. Mais de nouvelles opportunités de missions s'offrent à nous ! Notre CRCC doit devenir un lieu d'échanges, d'assistance et de formation pour nos consœurs et nos confrères. Nous devons être à leur écoute et les accompagner dans le développement des nouvelles compétences.



DANIEL FRITSCH

CRCC EST

" Très investi depuis des années pour la profession aussi bien au niveau régional que national, je souhaite, en étant tête de liste, continuer les actions menées dans la région. Ensemble, avec une équipe motivée, ancrée dans les différents territoires composant la CRCC de l'Est, représentant les différents modes d'exercice professionnel (cabinets indépendants, régionaux, nationaux, avec des mandats EIP et non EIP), nous allons, notamment, avoir à cœur de/d' :

- Relayer les actions de la CNCC en matière, entre autres, de promotion de notre profession auprès des acteurs locaux et régionaux (organisations patronales, mairies, associations, élus politiques ...),
- Soutenir les confrères et consœurs en les accompagnant au plus près de leurs préoccupations, par exemple, dans le développement de nouvelles missions, dans les formations etc...,
- Etre présent sur l'ensemble du territoire en maintenant la proximité des élus, en participant à des rencontres interprofessionnelles, des forums.



DAVID DEVAUTOUR

CRCC GRANDE AQUITAINE

” Nous formons une équipe candidate à la CRCC Grande Aquitaine de 8 consœurs et de 8 confrères. Cette équipe représente la diversité de notre territoire et de nos cabinets. Nous portons un projet ambitieux pour les 4 années à venir. Ce projet se veut au service de la profession et des professionnels de l'audit. Vous pouvez compter sur notre engagement, nous comptons sur votre soutien !



FRÉDÉRIC DAMAISIN

CRCC LYON / RIOM

” Après un premier mandat en tant qu'élu je souhaite renforcer ma contribution et partager plus activement mes convictions. Notre profession joue un rôle central dans l'environnement économique et mérite un engagement personnel et collectif fort. Je suis fier de m'engager dans cette campagne.



STEVE AMAT

CRCC MONTPELLIER / NÎMES

” Fort de mon expérience passée au sein des institutions et entouré d'une équipe expérimentée et représentant parfaitement la pluralité de nos cabinets, j'œuvrerai pour assister les consœurs et les confrères dans leur exercice et participerai activement au rayonnement de notre profession. La défense de notre périmètre d'intervention (et même son élargissement !), la reconnaissance de notre rôle, et l'attractivité de notre métier devront être es moteurs de notre engagement. Nous serons auprès de Philippe Vincent pour permettre à nos cabinets un développement serein et adapté aux nouveaux enjeux multiples du marché.



ANNE-VALÉRIE PLUSQUELLEC

CRCC NORMANDIE

” Après quelques années parisiennes au sein du cabinet Cailliau Dedouit et associés, je rejoins en 2015 le bureau de Mazars Rouen, en charge d'un portefeuille diversifié dans le secteur de la santé, du médico-social et des bailleurs sociaux. Mon engagement auprès de la profession se veut concret pour nos confrères : que ce soit en termes de visibilité pour la profession auprès des parties prenantes, comme en termes d'aide directement proposée par l'instance régionale, ses permanents et élus : construire en Normandie une profession forte, répondant aux attentes de nos clients et parties prenantes.



GUILLAUME RONCO

CRCC OUEST ATLANTIQUE

” Poursuivre nos actions de communication à destination des acteurs économiques du grand Ouest pour mieux faire connaître notre institution et nos compétences ainsi qu'auprès des étudiants pour retrouver de l'attractivité, tel sera notre leitmotiv pour la prochaine mandature... avec une équipe dynamique et motivée qui compte sur votre soutien !



JEAN-CHARLES BOUCHER

CRCC PARIS

” Je m'engage à être la voix de tous les professionnels inscrits sur les départements parisiens et ce, quel que soit leur mode d'exercice. En tant que commissaire aux comptes investi dans la profession depuis plus de 30 ans, je comprends les vrais défis auxquels nous sommes confrontés et les opportunités à saisir dans un futur très proche. Il est primordial de développer une proximité forte, notamment auprès des professionnels libéraux, pour construire et partager ensemble les outils et supports nécessaires à nos missions d'aujourd'hui et de demain, et surtout participer au renforcement de notre stratégie d'influence. Bref, transformer la CRCC de PARIS pour faciliter la vie de mes consœurs et confrères !



LAURIELLE MOUSSA

CRCC SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

” Actuellement engagée auprès de notre compagnie régionale, je suis déterminée à renforcer notre rôle et à développer des relations dynamiques auprès des acteurs économiques de notre territoire. Ensemble, nous devons soutenir tous les auditeurs face aux défis passionnants d'aujourd'hui et de demain, qu'il s'agisse de la durabilité, du numérique ou d'attractivité. Gardons notre profession unie et pleine d'énergie pour surmonter tous les challenges à venir. Valorisons notre métier avec fierté, en faisant preuve de résilience et d'innovation !



PHILIPPE GANDON

CRCC TOULOUSE

” La liste de la CRCC Toulouse est une liste engagée qui regroupe tous les modes d'exercice de notre profession.
Nos objectifs seront de :

- Renforcer les liens avec les institutions en poursuivant la politique de communication déjà initiée,
- Assister et accompagner les confrères dans les évolutions à venir de notre métier (RSE, DATA, IA, CYBER...),
- Relayer dans notre territoire les actions de la CNCC (formations...),
- Renforcer l'image de notre profession auprès des étudiants (partenariats, échanges, ...).

Notre liste sera au service de tous les confrères.



EMMANUEL CORDIER

CRCC VERSAILLES ET CENTRE

” Unis et engagés au sein de notre CRCC de Versailles et du Centre, nous devons rayonner sur tout notre territoire avec nos consœurs et nos confrères :

- Accompagner et aider les cabinets de toutes tailles sur nos enjeux professionnels pour s'adapter aux évolutions et aux nouvelles missions,
- Faire rayonner notre identité et nos valeurs sur notre environnement économique auprès des différentes parties prenantes,
- Communiquer auprès des jeunes et des écoles pour rendre visible l'attractivité et les besoins de recrutements de nos cabinets,
- Développer des actions de proximité, des conférences et des formations sur tout le territoire de notre compagnie,
- Relayer les outils, les actions et les communications de la CNCC au profit de chaque mode d'exercice professionnel.



Le guide des élections

LES FONDAMENTAUX DE LA CNCC

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes est l'instance représentative de la profession de commissaire aux comptes en France. La CNCC rassemble **11 465 commissaires aux comptes** inscrits et s'appuie sur **17 CRCC** (élus pour 4 ans). Elle est composée de **80 collaborateurs permanents**, soutenue par **30 commissions et comités**, spécialisés dans un domaine d'expertise. Ses missions : représenter la profession, servir les professionnels, suivre et réguler la profession, opérer l'inscription sur la liste.

Le Conseil national est constitué de **60 membres, dont 30 EIP et 30 non EIP**.

Le bureau national est constitué de **8 membres** élus au sein du Conseil national, dont 4 doivent exercer un mandat de commissaire aux comptes auprès d'entités d'intérêt public (EIP) et dont 2 au moins doivent être Présidents de Compagnie régionale des commissaires aux comptes.

Le bureau du Conseil régional est composé d'un **Président, un ou deux Vice-Présidents, un secrétaire, un trésorier et de 7 à 9 membres** (si l'effectif de la Compagnie régionale est supérieur à 1 000).

Toutes les questions relatives aux élections CNCC/CRCC peuvent être envoyées à : elections2024@cncc.fr

LE CONSEIL NATIONAL DE LA CNCC



Composition du Conseil National de la CNCC

60 membres, dont les 17 Présidents de CRCC + CAC élus sur liste nationale. 50 % EIP et 50 % non EIP.

EIP = CAC ou cabinet exerçant des missions de certification auprès d'au moins une entité d'intérêt public.



Listes de candidats

La liste de candidats est complétée par une réserve de candidats dont le nombre est égal à 1/6 des sièges à pourvoir.



Les électeurs

Les électeurs seront les personnes physiques inscrites au 30 juin 2024 et sur la liste arrêtée le 19 juillet 2024.



Deux collèges d'électeurs

Dans tous les cas, les électeurs sont des CAC, personnes physiques, à jour de leurs cotisations professionnelles.

1^{er} collège : EIP - 2^{ème} collège : non EIP.



Nombre d'élus CAC

Dans chaque collège = Nombre de sièges attribués au collège concerné – nombre de Présidents CRCC relevant du même collège.



Membres de droit

Les Présidents de CRCC, membres de droit du Conseil national de la CNCC, se voient attribuer des sièges selon leur nombre dans le collège auquel ils appartiennent.



Membres élus

En cas de vacance d'un siège avant la date normale de renouvellement, il est pourvu dans un délai de 3 mois.

En cas d'absence / empêchement / remplacement par le 1^{er} candidat disponible à l'issue du scrutin.



Le bureau

Composition (4 EIP/4 non EIP) : Président + Vice-Président + 6 membres, dont 2 sont Présidents de CRCC. Le Président et le Vice-Président sont issus de collèges différents. Les fonctions du nouveau membre expirent à la même date que son prédécesseur.



Président CRCC

Un suppléant est désigné par la CRCC pour siéger au Conseil national en cas d'absence du Président.



DISPOSITIONS COMMUNES AU CONSEIL NATIONAL ET AUX CONSEILS REGIONAUX

Éligibilité CN et CR

Sont éligibles les personnes physiques à jour de leurs cotisations professionnelles et exerçant l'activité professionnelle de commissaire aux comptes au 30 juin de l'année d'expiration des mandats.

Durée du mandat CN et CR

Le mandat des membres CN et CR est de quatre ans.

Scrutin et dépôt des listes de candidats CN et CR

Vote au scrutin secret de liste, à un tour, avec dépôt de liste comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Élection des membres du bureau CN et CR

Ils sont élus parmi les membres du CN ou du CR, au scrutin secret pour une durée de 4 ans.

Répartition des sièges CN et CR

Attention, pour les CN, cette répartition de sièges intervient après affectation des sièges aux Présidents de CRCC. La liste qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages exprimés : attribution $\frac{1}{4}$ du nombre des sièges à pourvoir (arrondi à l'entier supérieur).

En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges vont à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle (règle de la plus forte moyenne).

En sont exclues les listes avec moins de 15 % des suffrages exprimés.

En cas de moyenne égale, le dernier siège est attribué à la liste ayant le plus grand nombre de suffrages et, en cas d'égalité de suffrages, il sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

LES CONSEILS REGIONAUX DES CRCC

Composition d'un Conseil Régional d'une CRCC

Le nombre de membres du CR dépend de l'effectif de la CRCC arrêté au 1er janvier de l'année des élections.

- 10 membres si CRCC < 300 membres, personnes physiques.
- 12 membres si la CRCC en comprend de 300 à 499
- 16 membres si la CRCC en comprend de 500 à 899
- 22 membres si CRCC \geq 900 membres

Électorat

Sont électeurs les membres de la CRCC, personnes physiques, à jour de leurs cotisations professionnelles.

Listes de candidats

En cas de regroupement des CRCC, chaque liste comporte au moins un candidat du ressort de chacune des CRCC regroupées.

Réaffectation de sièges

Après la répartition des sièges, si une CRCC du ressort d'une cour d'appel donnée ne compte aucun membre élu au CR, un candidat du ressort de cette CRCC se voit réattribuer un siège, initialement attribué à la liste en tête au niveau régional.

Le bureau

Composition : 1 Président + 1 ou 2 vice-présidents + 1 secrétaire + 1 trésorier ; ou 7 membres si l'effectif de la CRCC est supérieur à 500 ; ou 9 membres si l'effectif est supérieur à 1 000.

Élection : Scrutin secret à la majorité absolue des voix au 1er tour – Scrutin secret à la majorité relative au 2nd tour.

Mandat : Non renouvelable pour le Président.

Renouvelable 1 fois pour les autres membres.

Élections partielles

Si l'effectif du CR est réduit de plus de moitié, il est procédé à une élection partielle dans un délai de deux mois.

Cette règle n'est pas applicable si la prochaine élection doit intervenir dans un délai de six mois.

Le calendrier

→ JUIN

- Pour participer aux élections, les commissaires aux comptes doivent être à jour de leurs cotisations 2023 au **30 juin 2024**.

→ JUILLET

- Le **11 juillet 2024**, chaque commissaire aux comptes est informé par la CNCC de son rattachement à un collège d'électeurs.
- Les CAC peuvent informer la CNCC **au plus tard le 16 juillet 2024** d'éléments nouveaux susceptibles de modifier leur rattachement à un collège d'électeurs. Le même jour, la CNCC envoie les listes d'électeurs aux CRCC.
- Le **19 juillet 2024** est procédé l'envoi des avis d'élections.
- Les listes d'électeurs sont arrêtées et publiées sur le site de la CNCC **avant le 31 juillet 2024**.

→ AOÛT

- Le dépôt des candidatures doit être effectué **au plus tard le 30 août 2024**.

→ SEPTEMBRE

- Les listes arrêtées seront **affichées le 3 septembre 2024**, sauf contestation sur les refus de candidatures, la date sera alors **reportée au 9 septembre 2024**.
- Le **6 septembre 2024** les identifiants et les instructions pour le vote électronique seront adressés à chaque électeur, puis **par courriel le 9 septembre 2024**.
- Les votes **débuteront le 16 septembre 2024 à 8 h** et seront **fermés le 30 septembre 2024 à 12 h**.
- Le site internet de vote sera ouvert à compter de l'envoi du matériel de vote **jusqu'au 30 septembre 2024**.
- Le dépouillement du scrutin aura lieu le **30 septembre 2024 à 14 h**.

→ OCTOBRE

- Les élections des bureaux des CRCC interviendront **au plus tard le 7 octobre 2024**.
- La réunion du Conseil national et l'élection du bureau national de la CNCC s'opéreront **au plus tard le 31 octobre 2024** et signe la fin des mandats en cours.

→ NOVEMBRE

- Les nouveaux mandats prennent effet **le 1^{er} novembre 2024**.

Comment voter ?

Les scrutins des Compagnies régionales et de la Compagnie nationale sont des scrutins de liste proportionnels à prime de majorité.

Chaque professionnel aura à choisir le même jour, pour le scrutin régional une liste de candidats qui siégeront pour la région, et pour le scrutin national une liste de candidats qui siégeront au niveau national. Une distinction des listes nationales sera faite entre professionnels exerçant en EIP et professionnels exerçant en non EIP.

Les candidats seront présentés sur les listes dans l'ordre possible d'élection.



Le vote sera **clos le 30 septembre 2024 à 12 h**.



Le vote sera **dépouillé le 30 septembre 2024 à 14 h**, il ne comportera qu'un seul tour.



Il ne sera plus possible de rayer des noms d'une liste, faute de quoi le bulletin sera considéré comme nul.



Le vote sera réalisé de manière électronique, à l'aide d'un code qui sera communiqué 8 jours avant l'ouverture du scrutin, par voie d'email.



Les modalités de vote seront effectuées à l'aide des services d'un prestataire extérieur à la CNCC qui garantira la fiabilité et la confidentialité des votes.

